



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

La FLÛTE

BULLETIN MUNICIPAL DE
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

16 décembre 2020

www.sainte-brigide.qc.c

B-2020-12-046

Chers Brigidiens et Brigidiennes,

Nous voilà déjà rendus à la fin de l'année 2020. Nous sommes unanimes pour dire que cette année aura été une année d'adaptations, de changements et de résilience.

La période des fêtes sera différente cette année, nous devons tous respecter les consignes du gouvernement du Québec si nous voulons vaincre cette pandémie sans trop de dommage.

« Nous sommes en train d'écrire une page d'histoire ».

Les membres du Conseil ainsi que les employés municipaux espèrent de tout cœur que vous prenez grand soin de vous ainsi que de vos proches, en cette période particulière.

**Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux de santé et
que la paix vous accompagne durant toute l'année 2021**

Patrick Bonvouloir,
Maire



VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ
À PARTIR DU MERCREDI 23 DÉCEMBRE À 12 H 00

NOUS SERONS DE RETOUR LE MARDI
5 JANVIER 2021 À 8 H 30

LES LOISIRS

Les membres du conseil Municipal vous informent qu'à compter du 31 décembre 2020, l'organisme « *Les Loisirs de Ste-Brigide inc.* » (OBNL) sera dissous. Il devient, avec le temps, très dispendieux de diriger et d'opérer un OBNL. L'Organisation d'événements relèvera dorénavant de la municipalité. Une nouvelle personne fera son entrée en poste en janvier à cet effet. Si vous avez des idées de toutes sortes, n'hésitez pas à les soumettre à la municipalité, il nous fera plaisir de les considérer.

Nous remercions tous les administrateurs et bénévoles qui ont participé de près ou de loin au Comité des loisirs et/ou à l'organisation d'événements qui ont eu lieu dans le passé. Sainte-Brigide-d'Iberville aura toujours besoin de gens comme vous. Merci de tout cœur!

SÉANCES DU CONSEIL

Considérant les différents décrets en vigueur, la séance du Conseil municipal du 11 janvier 2021 sera tenue sans la présence du public. Toute personne peut transmettre des questions écrites avant la tenue des séances, par courriel (direction@sainte-brigide.qc.ca) ou par courrier au bureau municipal.

La bande audio de la séance sera disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca

Bureau municipal

555, rue Principale
Sainte-Brigide-d'Iberville, Québec J0J 1X0
T. 450 293-7511
F. 450 293-1077
direction@sainte-brigide.qc.ca

Sûreté du Québec 310-4141
ou sur le cellulaire *4141

Compo-Haut-Richelieu 450-347-0299
(les électroménagers sont ramassés à votre porte)

Bureau de poste 450-293-1016

Régie intermunicipale d'incendie
450-347-5376, poste 28

Heures d'ouverture

<u>Fermé le lundi</u>	<u>Urbanisme</u>
Mardi au vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30	Mardi seulement 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Offre d'emploi

Surveillance de la patinoire

La Municipalité est à la recherche d'un(e) ou de surveillants pour la patinoire et le Chalet des loisirs. Les heures de travail sont de 15 h 30 à 17 h et de 18 h à 21 h la semaine. Le samedi de 13 h à 17 h et de 18 h à 22 h et le dimanche de 13 h à 17 h et de 18 h à 20 h.

Faites parvenir votre candidature au bureau municipal, dès que possible.



LES AFFAIRES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC

CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le calendrier établissant la tenue des séances ordinaires pour l'année 2021 tel qu'il suit :

Lundi 11 janvier	Lundi 1 ^{er} février	Lundi 1 ^{er} mars	Mardi 6 avril
Lundi 3 mai	Lundi 7 juin	Lundi 5 juillet	Lundi 2 août
Mardi 7 septembre	Lundi 4 octobre	Lundi 15 novembre	Lundi 6 décembre

Les séances débutent à 20 h, sont publiques et les personnes intéressées peuvent y assister (sous toute réserve des directives en vigueur). Elles se déroulent dans la salle du conseil, au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, ce 10 décembre 2020.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2020-453 Décrétant l'imposition d'un droit supplétif au droit de mutation

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2020-453 décrétant l'imposition d'un droit supplétif au droit de mutation.

Le règlement a pour objet d'imposer un droit supplétif au droit de mutation conformément aux articles 20.1 et suivants de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D-15.1).

Le Règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 10^e jour du mois de décembre 2020.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2020-359-1
Modifiant le règlement numéro 2006-359 relatif à la construction

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2020-359-1 modifiant le règlement numéro 2006-359 relatif à la construction.

Le règlement a pour objet d'abroger les articles du règlement de construction relatifs aux clapets et au régulateur de pression étant donné que les obligations concernant la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout sont prévues au Règlement 2020-452.

Le règlement est en vigueur depuis le 26 novembre 2020, date à laquelle le certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC du Haut-Richelieu a été émis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 10^e jour du mois de décembre 2020.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2020-452
Concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 2020-452 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Le règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

Le Règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 10^e jour du mois de décembre 2020.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Budget 2021

Fonds général

Voirie

Revenus	2020	2021
Taxes	1 797 896 \$	1 899 755 \$
Tarification	356 844 \$	520 970 \$
Compensations tenant lieu de taxes	13 126 \$	14 896 \$
Services rendus aux organismes	80 624 \$	10 618 \$
Autres services rendus	9 500 \$	7 500 \$
Imposition de droits	51 450 \$	51 450 \$
Amendes et pénalités	4 000 \$	4 000 \$
Intérêts	5 500 \$	5 500 \$
Transferts	96 065 \$	137 909 \$
Total des revenus	2 415 005 \$	2 652 598 \$
Dépenses		
Administration générale	456 389 \$	427 645 \$
Sécurité publique	449 398 \$	460 592 \$
Transport	539 534 \$	994 416 \$
Hygiène du milieu	443 208 \$	557 942 \$
Santé et bien-être	15 000 \$	15 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	42 251 \$	38 273 \$
Loisirs et culture	109 047 \$	106 508 \$
Frais de financement	22 906 \$	18 553 \$
Remboursement de la dette	197 400 \$	204 000 \$
Affectations		
Activités d'investissement	653 550 \$	0 \$
Fonds réservés	-268 814 \$	-170 331 \$
Excédent	-244 864 \$	0 \$
Total	2 415 005 \$	2 652 598 \$

Revenus	2021
Tecq – Voirie	613 615 \$
PIIRL	1 600 897 \$
Total des revenus	2 214 512 \$
Dépenses	
Rue Bonvouloir	177 166 \$
8 ^e Rang	969 560 \$
9 ^e Rang – traverse et trottoir	120 736 \$
Rang de la Rivière Ouest et ponceaux 8 ^e Rang	2 365 502 \$
Rang des Écossais	173 229 \$
Rapiéçage mécanisé – divers rangs	78 741 \$
Total des dépenses	3 884 934 \$
Affectations – Fonds général	
Fonds général	-565 744 \$
Excédents	-941 771 \$
Fonds réservés – Carrière et Sablière	-162 907 \$
Total des affectations	-1 670 422 \$
Total des dépenses et affectations	2 214 512 \$

Taxes (du 100 \$ d'évaluation)	2020	2021
Foncière générale	0,4500 \$	0,4700 \$
Dettes – assainissement 17%	0,0029 \$	0,0029 \$
Dettes – distribution eau 17%	0,0035 \$	0,0035 \$
Dettes – alimentation en eau 100%	0,0198 \$	0,0198 \$
Tarification (par unité, mètre carré ou frontage)		
Aqueduc	244,73 \$	245,17 \$
Aqueduc – réserve	15,00 \$	30,00 \$
Cours d'eau		0,0020 \$
Matières résiduelles	144,52 \$	144,52 \$
Égout	198,61 \$	242,30 \$
Égout – réserve	15,00 \$	30,00 \$
Dettes – Secteur – assainissement 83%	3,3027 \$	3,3384 \$
Dettes – Secteur – distribution eau 83%	4,0185 \$	4,0488 \$

La servitude naturelle d'écoulement

Le Code civil qui prévoit tout ou presque, indique dans son article 640 que « *Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.*

Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement.

Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur ».

En tant que propriétaire du terrain situé en dessous de celui de votre voisin vous subissez **la servitude naturelle d'écoulement**. Elle ne peut donner lieu à aucune indemnisation.

Cette servitude concerne les eaux de ruissellement (eaux pluviales tombant au sol, fonte des neiges ou de glace), les eaux provenant de sources ou les eaux d'infiltration. Elle ne concerne en aucun cas **les eaux usées**.

- **La servitude de l'écoulement naturel des eaux**, c'est-à-dire les eaux de source, de pluie, de fonte des neiges. Bien heureusement, le déversement des eaux usées, ménagères ou industrielles en revanche, n'est pas concerné par cette servitude de droit ;
- l'écoulement des eaux doit être le **résultat de la configuration des lieux** : c'est-à-dire en raison d'une pente, d'un terrain surélevé, etc., mais en aucun cas ne doit être le résultat d'une construction ou d'un aménagement fait par le propriétaire.

Souvent utilisée pour l'assainissement, une **pompe de relevage** peut vous permettre d'évacuer l'eau stagnante.

Écoulement des eaux

L'écoulement de l'eau de votre toit peut devenir une situation conflictuelle si celle-ci s'écoule chez votre voisin. Elle peut même engendrer des dégradations importantes à sa propriété. Ce qui se trouve sur votre terrain doit le rester.

En effet, l'article 983 C.c.Q. prévoit que :

« Les toits doivent être établis de manière que les eaux, les neiges et les glaces tombent sur le fonds du propriétaire. »

Ainsi, la neige, la glace et l'eau qui s'écoulent de votre toit doivent demeurer sur votre propriété et être convenablement évacuées.

L'installation d'un **système d'évacuation des eaux pluviales adéquat** (composé de gouttières, tuyaux de descente, de déflecteurs, de tuyaux flexibles et de blocs parapluie) ainsi qu'un **entretien rigoureux** est de mise.

De même, lors d'une vidange d'une piscine, toutes les précautions doivent être prises afin que les terrains voisins ne soient pas inondés !



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, qu'à la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie a adopté la résolution numéro Ri-2020-11-1265 concernant le

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2021

lesquelles auront lieu **à 19h30** aux dates suivantes (2^e mardi de chaque mois) :

12 janvier	13 juillet
9 février	10 août
9 mars	14 septembre
13 avril	12 octobre
11 mai	9 novembre
8 juin	14 décembre

NOTE : Généralement, ces séances ont lieu au siège social de la Régie intermunicipale d'incendie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire. Cependant, en raison de la pandémie relative au Covid-19, il se pourrait que certaines séances doivent se tenir à huis clos, par vidéoconférence, le tout étant ensuite publié sur le site Internet de la Régie intermunicipale d'incendie au www.mmsg.ca/regie.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 13^e jour du mois de novembre 2020.

Irène King,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

Prévisions budgétaires 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<u>Revenus</u>		
Quote-part Mont-Saint-Grégoire (65,36 %)	245 967 \$	188 752 \$ (64,94 %)
Quote-part Sainte-Brigide-d'Iberville (34,64 %)	130 359 \$	101 904 \$ (35,06 %)
Protection contre les incendies (services refacturés)	151 500 \$	150 120 \$
Total des revenus	527 826 \$	440 776 \$
<u>Dépenses</u>		
Gestion financière et administrative	67 246 \$	62 367 \$
Sécurité incendie	403 790 \$	382 745 \$
Affectations – Activités d'investissement	150 400 \$	77 900 \$
Amortissement pour fins de conciliation	(93 610 \$)	(82 236 \$)
Total des dépenses	527 826 \$	440 776 \$

**Ne laissez pas le feu gâcher
votre temps des Fêtes !**

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à suivre quelques conseils de prudence afin d'éviter tout incendie pendant la période des Fêtes.

Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, telle qu'une plinthe électrique ou un foyer.
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives

- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC.
- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières décoratives conçues pour l'extérieur.
- Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées.
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et n'utilisez jamais des clous ou des punaises.

Les chandelles

- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable.
- Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance.
- Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

L'avertisseur de fumée

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée. Si celui-ci est défectueux ou qu'il est installé depuis plus de 10 ans, remplacez-le.

Pour obtenir plus de renseignements sur les mesures à prendre pour se protéger des incendies, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « Sécurité civile et Sécurité incendie », puis cliquez sur « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.



Horaire des Fêtes

Les écocentres seront fermés du 24 au 26 décembre et du 31 décembre au 2 janvier. Consultez le site web pour connaître les horaires lors des journées d'ouverture.

À Sainte-Brigide-d'Iberville, la collecte des matières recyclables prévues le 25 décembre est reportée au 28 décembre.

Suivez le Guide pour vos collectes en 2021!

Dans les prochaines semaines, vous recevrez un Guide par la poste contenant l'information sur vos collectes pour l'année 2021. Votre nouveau calendrier de collectes se trouvera à l'intérieur!



- Dès janvier : Gros rebuts collectés une fois par mois, à date fixe.
- À compter de la semaine du 10 janvier :
Nouvelle journée de collecte des matières recyclables.
- En février : Début de la collecte des matières compostables.

Collectes de janvier 2021 (déchets et récupération dans la même semaine)

Lundi 11 janvier

Gros rebuts (encombrants)
Déchets

Mardi 12 janvier

Récupération

Lundi 25 janvier

Déchets

Mardi 26 janvier

Récupération

CONTENANT DE PILES (situé au bureau de poste)

Étant donné que la collecte des piles est arrêtée pour le moment dû à la pandémie et le manque de personnel chez Compo Haut-Richelieu. Vous devez conserver vos piles à la maison et les accumuler.



Toutefois, s'il s'avérait que vous avez un trop grand volume, vous pouvez toujours aller les porter directement chez Compo Haut-Richelieu en vérifiant l'horaire sur le site www.info@compo.qc.ca ou en téléphonant au 450-347-0299. Merci de votre collaboration.

LA PATINOIRE

DÈS QUE LA TEMPÉRATURE LE PERMETTRA !

Voici les principales directives et mesures sanitaires en zone rouge :
(ces directives sont appelées à changer sans préavis selon les directives du Gouvernement)

Ouverture de la patinoire :

- Seul le patinage libre est autorisé en respectant le 2 mètres de distanciation entre les personnes/les bulles familiales;
- Un maximum de 25 personnes est autorisé en même temps sur la patinoire;
- Les activités organisées sont interdites;

Ouverture du Chalet :

- Respectez les mesures sanitaires en vigueur, soit ;
 - Portez un masque;
 - Lavez-vous les mains;
 - Respectez la distanciation;
 - Pas de flânages dans le chalet;

HORAIRE DE LA PATINOIRE 2020-2021 AVEC SURVEILLANCE ET OUVERTURE DU CHALET



Lundi au vendredi

15 h 30 à 17 h 00
18 h 00 à 21 h 00

Samedi

13 h 00 à 17 h 00
18 h 00 à 22 h 00

Dimanche

13 h 00 à 17 h 00
18 h 00 à 20 h 00

Patinage libre seulement, jusqu'à nouvel ordre.



Bibliothèque municipale
ZONE ROUGE
Tel 450-293.4604 *1640



HORAIRE novembre - décembre

Mercredi 19 h 00 à 20 h 30, service à la porte
Samedi 10 h 00 à 11 h 30, service à la porte

CONGÉ de NOËL du 21 décembre au 5 janvier 2021

Pas d'accès aux rayons des livres alors **comment demander** votre choix de livres :

- Envoyez votre **demande de choix de livres** dans un message sur Messenger à **Yolande Marcoux** ou à ce courriel **maryolande @live.ca** ou par téléphone : 514-247.1314

_____ Exemple _____ **Nom Yolande Marcoux**
Numéro d'abonné A0001
Demande: La pêche au Québec

Une **bénévole préparera** elle-même vos livres et **vous rejoindra** pour vous donner un rendez-vous afin que vous veniez chercher vos livres à la porte.

OU

- **Présentez-vous à la porte** : sonnez, une **bénévole** vous répondra.

Pour vous **aider dans le choix** de vos livres, deux façons de faire :

1. Dans **Google**, écrire **regard.csdhr.qc.ca/**
Choisir **École Notre-Dame-du-Sourire**
Écrire **le nom d'un auteur**
ou **un titre de livre**
Faire votre recherche et votre choix

2. **Communiquez avec une bénévole**, ce sera un plaisir de vous suggérer des titres de livres, de vous informer de nos nouveautés.

De « JOYEUSES FÊTES » à vous toutes et tous malgré... malgré... Yolande

CERCLE DES FERMIÈRES DE STE-BRIGIDE



Joyeux temps des Fêtes: Malgré les temps qui courent où tout le monde doit rester isoler pour éviter de contracter le virus qui ne finit pas de finir les membres du CAL du cercle des fermières tiennent à souhaiter à toute la population de très Joyeuses Fêtes même si elles seront différentes de celles d'aparavant. Il faut rester tissé serré et tout va bien se passer. Nous verrons bien la lumière au bout de l'arc-en-ciel un de ces jours.

Joyeux Noël et une Bonne Année 2021 à tous.

Ateliers: Dès que nous pourrons reprendre les ateliers, nous vous contacterons. Et surtout, gardez le sourire.

L'AFEAS, LA VOIX DES FEMMES



Bonjour à vous Mesdames,

Nous désirons vous souhaiter un merveilleux temps des Fêtes malgré cette pandémie qui nous complique la vie. Une Bonne et Heureuse Année 2021 remplie de santé et bonheur. Nous vous aviserons dès que nos activités reprendront.

Au plaisir de vous revoir bientôt!

Nous invitons toutes les dames à se joindre à notre association, vous pouvez vous inscrire en communiquant avec la Présidente France Michaud, tél. 450 293-4147 ou la secrétaire Denise Leduc tél. 450- 293-7133.

Denise Leduc
Secrétaire et responsable de la publicité
Tél. 450-293-7133

Comité Afeas Ste-Brigide

LA FABRIQUE

MESSSES DE NOËL ET JOUR DE L'AN À SAINTE-BRIGIDE ET FARNHAM

En raison des limites prescrites par Santé publique de 25 personnes maximum par assistance, les 25 places permises sont déjà toutes réservées pour les messes du 24, 25 et 31 décembre et 1^{er} janvier. Si vous n'avez pas réservé votre nom à l'une de ces messes, vous n'aurez pas accès à l'intérieur de l'église.

MESSSES EN TEMPS RÉGULIER

Vous êtes les bienvenus aux célébrations suivantes sans réservation, cependant, arrivez tôt pour respecter la limite permise.

À l'église Saint-Romuald

Samedi à 16h00
Dimanche à 8h15 et 9h15
Lundi à 8h30
Mardi à 19h00
Mercredi à 16h00
Jeudi à 8h30

À l'église Sainte-Brigide

Dimanche à 10h30
Mardi à 8h30 (entrée : porte de côté)

À noter : il y aura des affiches aux portes des églises si Santé publique et le gouvernement exigent des changements pour les lieux de culte.

VOEUX DES FÊTES

Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter un Noël avec des étincelles de joie dans les yeux et de l'amour au cœur. Aussi, une nouvelle année remplie de petits et grands « bonheurs » qui vous aideront à traverser toutes les difficultés de la vie. Que 2021 soit l'année du renouveau pour que paix et santé fassent partie du quotidien!

POUR UN SOURIRE

Proposé par le comité de liturgie et Myriam Nadeau au 450-293-4924.

En voyant une auto-patrouille les gyrophares allumés, une fillette de 5 ans s'exclame :

« Regarde une police de Noël. »

PENSÉE DU MOIS

« Chaque matin, réveillez-vous en éprouvant de la gratitude pour ce que la vie vous offre. N'oubliez pas que quelqu'un, quelque part, se bat pour avoir ce que vous avez. »



PETITES ANNONCES



À vendre Tricoteuse Singer 327 Mémomatic, SRP – 50 avec manuel d'instructions et plusieurs modèles suggérés. Prix à discuter. Pour information : 450-525-7400.

CONSTRUCTION GIGUÈRE : Entrepreneur général. Construction neuve – Rénovation – Commercial. Pour tous vos travaux, Jean-Philippe au 450 545-6330.

Si vous avez des sapins artificiels ou des décorations en bon état que vous voulez vous départir, vous pouvez communiquer avec Madame Isabelle Derasp au 514-929-2912.

COLLECTE DE SAPINS DE NOËL

Les citoyens qui désirent recycler leurs sapins de Noël naturels peuvent les déposer près du garage municipal au plus tard le dimanche 10 janvier 2021. Les sapins doivent être dépouillés de toutes leurs décorations (guirlandes, lumières, glaçons, etc.). La municipalité se chargera d'aller porter ces sapins à l'écocentre d'Iberville de Compo-Haut-Richelieu.





DATES À RETENIR

Prochaines séances du Conseil municipal (huis clos)

Lundi 11 janvier 2021 à 20 h 00 : séance ordinaire

Prochaine séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

Le mardi 12 janvier 2021 à 20 h, se tiendra possiblement à huis clos, par conférence téléphonique ou vidéo.

Prochaine parution de La Flûte : Le jeudi 21 janvier 2021

La date limite pour faire parvenir vos annonces est **le mercredi 13 janvier 2021 avant 16 h**. Vous pouvez apporter vos annonces au bureau municipal avec votre paiement ou nous les faire parvenir par courriel à info@sainte-brigide.qc.ca en format Word. Information : 450 293-7511. bv

LES MINUTES DU PATRIMOINE. Les jours de l'An d'antan.

Au temps de nos grands-parents, les étrennes étaient distribuées aux enfants le jour de l'An chez les Canadiens français et à Noël chez les anglophones. Chez les premiers, c'était saint Nicolas qui récompensait les enfants sages, chez les seconds, c'était le père Noël. Avant ces deux distributeurs de cadeaux, on racontait aux enfants que c'était l'Enfant-Jésus qui passait dans la nuit apporter des « bébelles » aux enfants. Aujourd'hui, il faut l'admettre, le Père Noël a déclassé ces deux prédécesseurs, l'Enfant-Jésus et saint Nicolas. Il ne faut pas dire aux enfants que le gros ventru à barbe blanche est né aux États-Unis de la plume de Clement Clark Moore en 1822 ; entretenons le mythe qu'il est éternel.

Et les Canadiens français se sont mis à la mode américaine, on offre les cadeaux le jour de Noël. Il est à parier que les anciens de la place ont la nostalgie du jour de l'An de jadis. Laissons l'historien, Jean Provencher, rappeler le souvenir de ces moments.

Si le jour de l'An est une journée d'étrennes, il est aussi le moment par excellence dans l'année pour se visiter et s'offrir les souhaits les meilleurs. Bonne et heureuse année, répète-t-on, et le paradis à la fin de vos jours. Après la grand-messe, les femmes vont bien rendre visite aux membres de leur famille, mais seuls les hommes peuvent aller ici et là, de maison en maison, transmettre les vœux du jour. (...) À leur entrée dans l'appartement, les hommes embrassent, sans cérémonie, les femmes.

Le jour de l'An rassemble toute la parenté pour les repas du midi et du soir. Dès leur arrivée (chez l'aïeul), avant même d'être dévêtus (!), les enfants demandent à leur père sa bénédiction. » Après cet instant grave avait lieu la distribution des étrennes : bonbons, fruits, vêtements et parfois un jouet de fabrication artisanale.

Suivait un repas que les femmes avaient préparé de longue date : ragoût de pattes de cochon, tourtières, betteraves, patates, marinades maison, bref, tout ce qu'il faut pour constituer un repas de bûcheron... À table, on laisse une place vide, la « place du pauvre » ; si quelconque étranger se présentait, il aura part aux réjouissances.

La veille du jour de l'An, un cortège de jeunes gens se rendait dans les familles afin de recevoir des dons pour les paroissiens les plus pauvres : c'était la guignolée. Des produits de la ferme étaient offerts et, pour encourager les bénévoles à poursuivre leur quête dans le froid intense, la maîtresse de maison leur offrait un petit verre de rhum pour qu'ils se réchauffassent.

Aujourd'hui, dans la plupart des familles québécoises, c'est à Noël que l'on fête les enfants et que l'on distribue les cadeaux. Certains foyers poursuivent la tradition, font un réveillon, servent ragoût, tourtières, etc., et présentent pour dessert une bûche de Noël.

Luc Lewis. Sources : Jean Provencher. Les Quatre Saisons. Dans la vallée du Saint-Laurent. Montréal. Boréal. 1996. Photo de Mme Colombe Martel. Décembre 2020.



La famille Martel le jour de l'An 1954 chez Armand Martel